Cabinet de gestion discrétionnaire

Section
INVESTISSEMENTS

PRÉAMBULE

Analyse de vos besoins
Au début du processus de gestion, nous effectuons une analyse de votre situation financière et évaluons les risques que vous êtes prêts à assumer dans le cadre de vos investissements sur les marchés financiers.
Nous exerçons les mandats de gestion qui nous sont confiés selon les règles-cadres en vigueur établies par l'Autorité de surveillance des marchés financiers

La stratégie d'investissement
L'objectif de notre gestion est d'allier performance et préservation du capital, et vise à accroître votre patrimoine à long terme.
Nous élaborons une stratégie d'investissement basée sur la compréhension des cycles économiques et boursiers correspondant à votre profil de risque et du type de mandat sélectionné. Les clients qui nous confient un mandat de gestion nous délèguent les décisions d'investissement et le suivi de leur portefeuille.

Votre profil de risque
PHH Solutions établit avec vous un profil de risque qui définit votre propension et votre tolérance au risque en tenant compte de votre situation financière et familiale, de vos objectifs de placement, de vos connaissances et de vos expériences.
Tout au long de notre relation, nous vérifions régulièrement l'évolution de votre situation personnelle afin de nous assurer que le profil de risque correspond toujours à vos besoins. À la suite de l'entretien, vous choisissez le mandat de gestion le mieux adapté à vos besoins.

Mise en œuvre
Le gestionnaire qualifié, épaulé par des équipes de spécialistes, adapte notre stratégie d'investissement à votre profil spécifique.
Les portefeuilles sont investis afin de bénéficier des grandes tendances des marchés qui peuvent durer plusieurs années.
Vous êtes assurés d'une répartition appropriée des investissements, d'un suivi régulier de vos avoirs, tout en bénéficiant de placements en direct dans les titres ou dans des fonds que nous gérons ou que nous avons sélectionnés reposant sur des critères de sélection stricts.

La gestion discrétionnaire

En établissant des relations personnelles et durables, nous prenons le temps d'analyser vos besoins et votre situation financière afin de définir vos attentes en matière d'investissement et vous proposer des solutions sur mesure.

Dynamique
– Objectif de placement –
L'investisseur accepte des variations de valeurs supérieures à la moyenne pour réaliser éventuellement des rendements à long terme.
Le portefeuille est investi majoritairement dans des actions ou assimilés de sociétés suisses et internationales.

Équilibré
– Objectif de placement –
L'investisseur recherche un équilibre entre la sécurité et la croissance et est disposé à tolérer certaines fluctuations boursières modérées.
Le portefeuille est investi dans des actions ou assimilés et des obligations.

Conservateur
– Objectif de placement –
L'investisseur accorde une grande importance à la conservation du capital et à une faible tolérance aux fluctuations de cours.
Le portefeuille est investi essentiellement dans des obligations et des placements monétaires.

Notre stratégie de placement **Dynamique**

Options et Futures

Les options et les futures sont des contrats à terme qui vous permettent d'acheter un actif ou une matière première à un prix et à une date donnée. Ces produits conviennent pour couvrir des investissements en cours.

Stratégies de risque faible à élevé

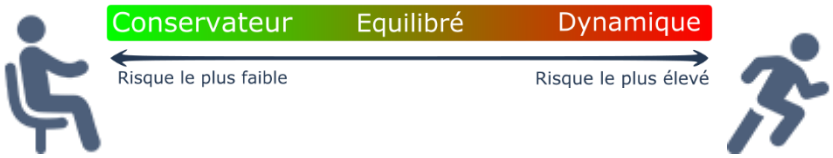

Opérations de couverture

Protégez votre portefeuille contre la volatilité et compensez d'éventuelles pertes liées à des fluctuations de cours défavorables.

Spéculation

Mettez en œuvre des stratégies multi-jambes pour profiter de toutes les tendances de marché - haussière, baissière et latérale.

PARTENAIRES ET PLATEFORME

MARCHE AMERICAIN

International Securities Exchange (ISE) est le plus important marché d'options sur actions aux Etats-Unis. Ce marché à terme couvre les principaux sous-jacentes du NYSE, NYSE Arca, NASDAQ and Amex. Acquis par Eurex en 2007, ISE reste réglementé par la SEC, organisme fédéral américain de réglementation et de contrôle des marchés financiers.

CME
Fondée en 1898 sous le nom de « Chicago Butter and Egg Board », le Chicago Mercantile Exchange (CME) est aujourd'hui, avec le CBOT, l'une des principales bourses à terme américaines.

CBOT
Le Chicago Board of Trade (CBOT) est la plus ancienne bourse à terme du monde. En 2007, elle a fusionné avec le CME pour former le CME Group, aujourd'hui la plus grande bourse de dérivés au monde en termes de volume d'échanges.

NYMEX
Le New York Mercantile Exchange (NYMEX), qui est le plus grand marché à terme de marchandises dans le monde, est spécialisé dans les produits énergétiques et les matières premières agricoles. Depuis 2008, il fait également partie du CME Group.

COMEX
Le New York Commodities Exchange (COMEX) est spécialisé dans les échanges sur l'aluminium, l'or, le cuivre et l'argent. Depuis sa fusion avec le NYMEX, il appartient également au CME Group.

CONVENTION ET MANDAT DE GESTION POUR LES RECOMMANDATIONS ET ANALYSES DISCRETIONNAIRES

Entre
PHH.SOLUTION - Philippe Humard – rue des Moulins 5, 2800 Delémont
Ci-après dénommé « **LE CONSEILLER** » le mandataire

Et

Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____

NP Ville : _____ Tél/portable : _____ E-mail : _____

Ci-après dénommé **« LE CLIENT »** le mandant

Identification de la banque et type de compte : SWISSQUOTE – eTrading - Options & Futures – USA

1. **But**
   La présente convention règle les conditions auxquelles le client confère à ses risques et profits un mandat de gestion pour les recommandations et analyses discrétionnaires. Le client achète et vend directement sur son propre compte selon les recommandations et analyses du conseiller. Dans le cas ou le client ne possède pas de compte de trading, le conseiller, en temps qu'Introducing broker, à l'habilité de lui ouvrir son propre compte de placement dont il pourra trader en ligne depuis n'importe où grâce à une connexion sécurisée.

2. **Durée**
   La présente convention prend effet après sa signature par les deux parties. Elle est conclue pour une première période de nonante jours et se renouvelle tacitement de 90 jours en 90 jours sauf résiliation par l'une de parties.

3. **Devises – risque de change**
   Le client prend note que le conseiller opère normalement sur des instruments financiers libellés en USD. Dans le cas où le capital versé par le client sur son compte dans la monnaie « locale » - par exemple CHF – lors d'opérations de change pour l'achat d'instruments financiers, ceux-ci peuvent entrainer des pertes de change ce dont le client prend note.

4. **Recommandations & analyses discrétionnaires par le conseiller**
   En application du mandat, le conseiller prendra pour le compte de son client toute initiative qui lui paraîtra opportune pour recommander au mieux des opportunité d'achat ou de vente sur les produits dérivés tels que des options (call-put). Ces opérations seront effectuées par le client.

5. **Exclusion de responsabilité**
   Le client déclare être bien informé sur le mécanisme régissant les transactions boursières spéculatives en particulier celles sur actions, options de tout genre, produit dérivés et indiciels.
   Le client confirme que la part de sa fortune sur laquelle les recommandations et analyses sont demandées ne représente pas plus de 15% de sa fortune mobilière disponible pour des investissements et qu'il est en mesure d'assumer de telles pertes si elles venaient à se produire.

6. **Couverture**
   Le conseiller n'exercera ses recommandations et analyses d'achat et(ou) de vente que dans la mesure ou des liquidités suffisantes se trouvent sur le compte du client.

7. **Décompte**
   Le client reçoit directement de sa banque conformément aux instructions d'acheminement de correspondance qu'il lui aura données les avis d'exécutions et relevés de compte relatif aux transactions effectuées.

8. Rémunération, coût de l'expertise

Pour chaque recommandation d'achat d'option (call-put) les frais d'analyse et d'expertise personnalisée avec votre solution de placement s'élèvent à USD 200,00. Une facture sera envoyée par e-mail au client. Payable avant l'échéance du placement recommandé.
La participation est de 15% sur les plus-values (taux de rendements net) réalisés. Une facture sera envoyée par e-mail au client dès que l'opération est clôturée.

9. For et droit applicable

La présente convention est soumise au droit suisse. Pour tous les litiges survenant au sujet du présent contrat ou en rapport avec lui les parties acceptent la compétence des tribunaux du canton du Jura.

10. Expertise, stratégie et solutions de placement

La première expertise et solutions de placement sera transmise au client après signature de cette convention par les deux parties.
Les stratégies de placements seront orientées sur l'achat et vente de produits dérivés d'options call – put, sur sous-jacent d'actions, d'indices ou de matières premières.

Montant de l'investissement : USD .....

Objectif de rendement : □ 5% à 7% Conservateur □ 7% à 10% Equilibré □ 10% à 15% Equilibré ++
□ 15% à 20 % Dynamique □ 20% à 25% Dynamique +
□ 25% et plus Dynamique ++

Échéance souhaitée : □ 7 jours □ 15 jours □ 1 mois □ 2 mois
□ 3 mois □ 3 mois à 6 mois □ 6 mois □ 6-mois à 12 mois
□ 1 an □ 2 ans

Selon vos critères et votre profil d'investisseur « **Les solutions de placements** » vous seront communiquées à votre convenance et bien entendu nous vous accompagnerons dans toutes vos démarches de trading afin que vos objectifs de placements soient atteints.

11. Compte eTrading Swissquote (art.1 But)

En temps qu'introducing broker, le conseiller à l'habilité d'ouvrir un compte eTrading au client :

Demande d'ouverture de compte : □ OUI, par le conseiller □ NON, je possède déjà mon compte eTrading SQ
□ Le client souhaite ouvrir son compte eTrading lui-même

Le client souhaite donner PROCURATION au conseiller et lui accorde le pouvoir illimité sans droit de substitution de le représenter vis-à-vis de Swissquote Bank.

□ OUI □ NON

12. Numéro de recommandation (Parrainage)

Lors de l'ouverture de votre compte en inscrivant le numéro de parrainage ci-dessous vous recevrez **Trading Crédit d'un montant de CHF 100.-**. De plus, sur la première analyse et recommandation fournie par le conseiller, le client bénéficie d'un **rabais de 50%**, soit USD 100.- au lieu de USD 200.-la recommandation d'achat d'options.

Numéro de parrainage : **nkvq85**

□ Je confirme avoir reçu, compris et accepter la présente convention, la clause d'exclusion de responsabilité ainsi que la notice sur les caractéristiques et risques des transactions sur actions, options de tout genre, les CFD, le Forex reçu directement de la banque.

5 pages, Fait en deux exemplaires

Delémont, le .....

Le mandataire

_____
Philippe HUMARD

Le mandant

_____
Le client - investisseur

NOTICE SUR LES RISQUES LIES A L'ACHAT D'OPTIONS CALL OU PUT

Les risques liés à un investissement en options peuvent être considérables. Nous vous saurions gré de vérifier attentivement si de tels investissements vous conviennent au vu de votre situation et de vos moyens financiers.

1. Objet

La convention-client que vous avez passée avec PHH.Solutions, ainsi que la procuration que vous avez conférée à votre gestionnaire, décrivent clairement vos possibilités de la façon suivante :
Vous achetez des options call ou put, c'est-à-dire que vous apparaissez comme acheteur d'une option et vous avez l'obligation de revendre l'option, si possible, au plus tard le dernier jour ouvrable qui puisse être déterminé à l'avance.
L'exercice du droit d'option et la transformation en un contrat-futures n'est pas possible, car ce genre de service ne fait pas partie de nos prestations.

2. But

L'acheteur d'une option call sur futures, devises ou titres spécule sur la hausse du cours du contrat de base et espère ainsi une hausse de la prime d'option, afin de pouvoir revendre son option call avec profit.
L'acheteur d'une option put sur futures, devises ou titres spécule sur la baisse du cours du contrat de base et espère ainsi une hausse de la prime d'option, afin de pouvoir revendre son option put avec profit.

3. Définition

Une option est un contrat entre deux parties. L'acheteur acquiert une option contre paiement du prix de l'option (prime).
Les éléments constitutifs d'une option sont :
- une qualité standardisée (taille du contrat)
- un bien déterminé (produit, indice, devise)
- un prix de base (prix effectif du bien)
- un prix déterminé d'avance (prix d'exécution, strike)
- un délai déterminé d'avance pour l'exercice de droit d'option (échéance)

4. Détermination du prix

Valeur intrinsèque :
La valeur intrinsèque d'une option call correspond au montant du cours du contrat futur qui dépasse le prix d'exécution du droit d'option.
Il s'agit pour les options put du montant du prix des contrats futurs qui se situe en dessous du prix d'exercice du droit d'option.

Certaines options n'ont pas de valeur intrinsèque, alors qu'à un moment donné diverses options auront pour la même valeur de base, des prix d'exercice différents.
Valeur dans le temps :
Cette valeur varie en fonction de la proximité de l'échéance. La valeur dans le temps est autant plus grande que l'échéance est lointaine.
Frais :
L'acheteur d'une option doit tenir compte des frais d'exécution des transactions lorsqu'il calcule le cours ou le prix que la valeur de base doit atteindre afin de pouvoir obtenir un profit lors de la revente de l'option.

5. Risques spécifiques liés à l'achat d'options

L'acheteur d'une option doit être conscient qu'il peut perdre la totalité du prix de l'option si le cours de la valeur de base n'évolue pas dans la direction souhaitée, ou même si le cours reste inchangé. Un investisseur perd également une part de son investissement lorsque le cours de la valeur de base reste inchangé car la valeur d'une option diminue avec l'écoulement du temps.
Il est important que chaque acheteur d'une option soit conscient du fait qu'il peut perdre l'intégralité du prix de l'option.

6. Risques généraux

Sous certaines conditions, il peut être difficile voire impossible de liquider une position, c'est-à-dire de vendre une option. Ce peut être le cas notamment lorsque le marché atteint une limite de prix (limitup/limitdown) lorsque le prix évolue rapidement. Un ordre stop-loss (destiné à limiter les pertes) ne permet pas toujours de limiter les pertes à la somme prévue, car les conditions du marché peuvent rendre impossible l'exécution de tels ordres.

□ **J'ai lu et compris la présente notice sur les risques liés à l'achat d'options call ou put et en ai reçu copie. Je confirme que je n'investirai que du véritable capital risque dans l'achat d'option en raison des risques élevés liés à de telles transactions. Mon investissement n'est pas disproportionné par rapport à l'ensemble de mon patrimoine.**

Signature : LE CLIENT-INVESTISSEUR :